



Votants : 78  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 19 juin 2015  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 26 juin 2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 25 juin 2015

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION – SIGNATURE D'UN AVENANT 2 A LA CONVENTION D'ADHESION AU PROJET "VALLEE GUYOT" CAN-NIORT-EPF POITOU-CHARENTES

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jeanine BARBOTIN à Anne-Lydie HOLTZ, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Yamina BOUDAHMANI à Alain BAUDIN, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Marie-Chantal GARENNE à Agnès JARRY, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Lucien-Jean LAHOUSSE à Marc THEBAULT, Rabah LAICHOURE à Jean-Martial FREDON, Elisabeth MAILLARD à Philippe MAUFFREY, Sophia MARC à Carole BRUNETEAU, Joël MISBERT à Thierry DEVAUTOUR, Marcel MOINARD à Alain LIAIGRE, Serge MORIN à Stéphane PIERRON, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Christine HYPEAU

#### **Titulaires absents suppléés :**

Brigitte COMPETISSA par Bernard BARAUD

#### **Titulaires absents :**

Thierry BEAUFILS, Jean-Romée CHARBONNEAU, Romain DUPEYROU, Robert GOUSSEAU, Simon LAPLACE, Jean-Pierre MIGAULT, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents excusés :**

Jeanine BARBOTIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Sebastien PARTHENAY, Claire RICHECOEUR, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Christine HYPEAU

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20150625-c84-06-2015-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2015  
Date de réception préfecture : 02/07/2015

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 25 JUIN 2015**

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET CONTRACTUALISATION – SIGNATURE D'UN AVENANT 2 A LA CONVENTION D'ADHESION AU PROJET "VALLEE GUYOT" CAN-NIORT-EPF POITOU-CHARENTES**

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération de Niort et l'Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes (EPF-PC) ont conclu une convention cadre le 2 mars 2010 qui vise à conduire une politique foncière sur le territoire communautaire afin d'assurer la mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'habitat.

En application de la Convention cadre, une Convention d'adhésion – projet « Vallée Guyot » a été signée le 2 mars 2012 entre la ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'EPF – PC définissant les modalités techniques et financières d'intervention de chaque partie pour la réalisation d'études, l'acquisition, la gestion et la cession des bâtiments et terrains concernés par ce projet.

Le Conseil communautaire a approuvé le 17 mars 2014, un avenant n°1 à la convention de projet afin d'adapter le périmètre de réalisation foncière à celui de création de la ZAC.

Après avoir suspendu en Conseil municipal du 29 avril 2014 les études et procédures sur le projet de la Vallée Guyot afin de disposer du temps nécessaire pour adopter une position sur cette opération, les élus de la Ville de Niort ont mis fin à la procédure de création de la ZAC « Vallée Guyot » lors du Conseil municipal du 10 avril 2015, et ainsi abandonné définitivement ce projet.

En parallèle, les réflexions engagées dans le cadre de la révision du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) ont abouti, dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) approuvé en Conseil municipal du 14 novembre 2014 et dans le projet de PLU arrêté le 18 mai 2015, à la programmation de deux orientations d'aménagement sur ce secteur :

- Inscrit comme Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), le Nord de l'avenue de Limoges prévoit la création d'un parc naturel urbain avec des opérations de logements sur les franges urbaines selon un zonage et un règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à adapter dans le cadre de la révision en cours. Ce secteur ne nécessite plus de portage foncier par l'EPF-PC.
- Inscrit comme Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au projet de PLU arrêté en Conseil municipal du 18 mai 2015, le Sud de l'avenue de Limoges fera l'objet d'un aménagement d'environ 18 hectares. Cette OAP prévoit le développement d'activités économiques et commerciales ainsi que la réalisation d'environ 300 logements dont 20 % de

logements sociaux et 10 % d'accession maitrisée. Il nécessitera la poursuite du portage foncier par l'EPF-PC.

Dans cette logique, il convient de passer un avenant n°2 à la convention de portage foncier avec l'EPF-PC précisant que la Ville de Niort rachète directement à l'EPF-PC l'ensemble des terrains situés sur la partie Nord de l'avenue de Limoges pour faire place à un Parc Naturel Urbain.

Ainsi, dans les 6 mois suivants la signature du présent avenant, et parce que la vocation habitat pour laquelle le foncier a été acquis sur cette partie étant maintenant sans objet, la Ville versera à l'EPF-PC, le prix de revient du portage foncier des terrains acquis majoré des frais d'actualisation sur les trois premières années de portage.

Le foncier de la partie Sud, quant à lui maintenu sous portage foncier de l'EPF-PC, fera l'objet d'une nouvelle convention d'adhésion de projet avec l'EPF-PC afin de poursuivre la politique foncière déjà engagée sur ce secteur.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°2 à la convention adhésion-projet « Vallée Guyot » Niort ci-joint,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à le signer.

**Motion adoptée par 66 voix Pour et 12 voix Contre, Abstention : 0.**

Pour : 66  
Contre : 12  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Jacques BILLY**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20150625-c84-06-2015-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2015  
Date de réception préfecture : 02/07/2015